

Mardi 07 Mai 2019 - n°216

Événements - Notez bien !

Événement - Congrès - Congrès annuel de Villes de France les 13 et 14 juin prochains à Albi

Institutions - Les associations d'élus réunies autour du Premier Ministre sur la mobilisation nationale et territoriale pour l'emploi et les transitions

Centre-ville et Commerce - Le groupe de travail « Action Cœur de Ville » a fait un point d'étape sur les financements

Santé - Villes de France auditionnée par le Sénat

Culture - Audition à l'Assemblée Nationale sur le Projet de loi sur Notre-Dame de Paris

Aménagement du territoire - Les élus invités à s'inscrire dès à présent pour « Le Printemps des Territoires »

Enseignement supérieur - Action Cœur de Ville : lancement d'un groupe de travail sur l'enseignement supérieur

Numérique - Restitution de l'exploration Mille lieux de Ouishare

ÉVÉNEMENTS



Notez bien !

Jeudi 13 et vendredi 14 juin 2019 - Albi

Jeudi 13 juin matin : Assemblée générale de *Villes de France*

Jeudi 13 juin après-midi et vendredi 14 juin : Congrès de *Villes de France*

Le Programme

Inscription en ligne

Jeudi 16 mai 2019

2ème Assises de la dématérialisation de la Gazette des Communes (*Villes de France* partenaire) **Vendredi 17 mai 2019**

- **08h30**: Conférence de lancement du Sommet de l'innovation dans les villes médianes, en parallèle de Vivattech Banque des Territoires, 15 quai Anatole France, Paris

Mercredi 22 mai 2019

- **18h00**: Visite Altice Campus et rencontre avec Alain Weill, PDG de SFR

Mercredi 12 juin 2019

- **17h00** : réunion des Directeurs de cabinet de *Villes de France*
Mairie d'Albi

Du mercredi 3 au vendredi 5 juillet 2019

Voyage d'étude à Copenhague " *Ville verte et innovante* "

Mercredi 10 juillet 2019

Conseil d'administration de *Villes de France*, Colmar

Mercredi 25 septembre 2019

Conseil d'administration de *Villes de France*, Paris

ÉVÉNEMENT - CONGRÈS



Congrès annuel de Villes de France les 13 et 14 juin prochains à Albi

Le Congrès 2019 de *Villes de France* aura lieu les 13 et 14 juin prochains à Albi (Tarn) et aura cette année pour thème « *Mieux vivre au quotidien dans les Villes de France* ».

Ce Congrès nous permettra d'aborder ensemble des enjeux fondamentaux et structurants pour nos villes de France, comme ceux des mobilités, de l'enseignement supérieur, de l'attractivité de nos coeurs de villes... Naturellement à proximité de Toulouse, nous reviendrons sur le lien qui unit ou doit unir les villes moyennes aux métropoles.

Il sera aussi l'occasion d'interpeller le Gouvernement sur nos difficultés, et notamment sur la question de l'autonomie fiscale avec le scénario de remplacement de la taxe d'habitation. Le Premier Ministre Edouard Philippe, Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires, Sébastien Lecornu, Ministre chargé des collectivités territoriales, Olivier Dussopt, Secrétaire d'Etat en charge du budget ont annoncé leur présence.

Le jeudi 13 juin matin sera consacré à l'Assemblée Générale de *Villes de France*.
Le Congrès débutera à 14h pour s'achever vendredi 14 juin vers 13h.

Nous vous invitons à d'ores et déjà [vous inscrire sur la plateforme](#).
Vous disposerez des informations pratiques nécessaires à la bonne organisation de votre déplacement.

[Retrouvez le programme complet](#)

INSTITUTIONS



Les associations d'élus réunies autour du Premier Ministre sur la mobilisation nationale et territoriale pour l'emploi et les transitions

Ce lundi 6 mai 2019, le Premier Ministre réunissait les associations d'élus rejointes ensuite par les partenaires sociaux autour des enjeux d'emplois et de transitions.

Edouard PHILIPPE a souhaité insister sur cinq points:

- Accompagner le développement de l'apprentissage en France
- Répondre aux offres d'emplois non pourvues
- Lever les freins à la reprise d'emploi
- Accompagner les transformations territoriales
- Développer l'écologie du quotidien

L'ensemble des associations d'élus a répondu présent à cette invitation et a formulé ses propositions. Caroline Cayeux, Présidente de *Villes de France*, a pour sa part insisté sur 3 points largement partagés par les autres associations.

L'emploi est le premier facteur d'attractivité. Les villes moyennes représentées par *Villes de France* sont riches d'un tissu industriel essentiellement incarné par des petites ou moyennes entreprises. Des TPE et PME qui innovent et qui recrutent ! En complément du label territoires d'industrie qui s'adresse à 136 territoires industriels de France et qui attendent des financements concrets, il faut renforcer le maillage d'offre de formation d'apprentissage et d'enseignement supérieur (BTS...) en l'axant sur les besoins locaux et en laissant plus de latitude aux élus qui connaissent les besoins de leurs territoires.

Le développement économique de nos territoires ne peut par ailleurs être délié des questions de leur accessibilité. Nous attendons des réponses ambitieuses pour une réhabilitation plus forte des réseaux existants et pour les mobilités du quotidien, celles du trajet domicile - travail dont le coût pèse très fortement sur le budget de millions de ménages qui vivent dans notre réseau de villes.

Un effort accru devra enfin être porté sur les questions de logement et de qualité de l'habitat, plus économes en énergies. Les politiques du logement décidées par l'état doivent s'inscrire dans la durée afin de rassurer les ménages et les investisseurs. Il est urgent également d'assurer l'avenir du logement social. Les marges de manœuvre financières réduites des bailleurs sociaux posent un vrai problème de visibilité pour les collectivités et sur leur capacité à investir. Là encore, des réponses du gouvernement sont attendues.

Ces priorités doivent reposer sur un dialogue à renouveler avec les corps intermédiaires. Les élus locaux devront y avoir toute leur place et leur connaissance du terrain devra être entendue.

Enfin, le Premier Ministre a rappelé que dès le mois de juin, c'est à dire à l'issue des élections européennes, le chantier de la fiscalité locale et en premier lieu duquel le remplacement de la taxe d'habitation sera lancé à la concertation avec les associations d'élus. *Villes de France* insiste sur l'urgence d'ouvrir ce débat et de l'inscrire à l'aune du principe d'autonomie financière pour les collectivités représentées par l'association.

CENTRE-VILLE ET COMMERCE



Le groupe de travail « Action Cœur de Ville » a fait un point d'étape sur les financements

Lors de l'assemblée générale de Cognac en juin 2018, il a été décidé de mettre en place un "Laboratoire de Villes de France". Ce Laboratoire, structuré en divers groupes de travail, se veut être un lieu incontournable de réflexion, d'échanges et d'auditions.

Pour la seconde réunion du groupe de travail sur le programme Action Cœur de

Ville, qui s'est tenue dans les locaux du ministère de la Cohésion des Territoires, la question du financement a fait l'objet du thème unique des débats avec les différents partenaires. Les débats étaient animés par Caroline Cayeux, présidente de *Villes de France*, en présence de Rollon Mouchel-Blaisot, le directeur du Programme. Les intervenants ont été interrogés aussi successivement sur les différentes situations locales*.

Un moment d'échange sur l'implication de l'État

Cette réunion a été introduite par Serge Morvan, Commissaire général à l'égalité des territoires, qui a fait point sur le programme à la fin du mois d'avril 2019 (fléchage de la dotation de soutien à l'investissement local, mise en place des opérations de revitalisation du territoire, et perspectives d'évolution du programme en particulier sur le sujet de l'enseignement supérieur). Laurent Carrié, Conseiller technique politiques contractuelles territoriales auprès du Premier Ministre, a rappelé l'implication de l'État, en lien avec les trois partenaires (Banque des territoires, ANAH, Action Logement), puisque ce programme s'appuie aussi sur des crédits et dotations d'État de droit commun mobilisables pour soutenir des projets inscrits dans les plans d'action des conventions - crédits du FISAC, dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), crédits du Contrat de plan État-Région (notamment son volet territorial) - mais aussi via des leviers fiscaux spécifiques (par exemple le « *Denormandie ancien* », ou le dispositif « *Malraux* »).

Point sur la mobilisation des partenaires

Les co-financeurs du Programme étaient au rendez-vous pour échanger avec les élus : Action Logement, Anah, et la Banque des Territoires (BDT). La directrice de l'Agence Nationale pour l'Habitat (Anah), Valérie Mancret-Taylor, a évoqué en premier lieu la mission de l'agence pour améliorer le parc de logements privés existants : 1,2 milliard d'euros à engager sur cinq ans pour la rénovation des logements, l'ingénierie, et l'aide aux travaux. Elle est revenue en particulier sur certaines difficultés passées liées au financement des chefs de projets Cœur de Ville. Vanina Mercury, Directrice stratégie et finances d'Action Logement Groupe, a présenté aux participants les moyens dédiés pour aider les salariés à s'installer dans les centres villes afin de répondre aux besoins de développement des acteurs économiques au service du lien emploi-logement. Elle a décrit les efforts pour élargir les cadres du dispositif actuels afin de multiplier les opérations vers le logement social et intermédiaire, avec des moyens dédiés spécifiques à l'accession sociale à la propriété.

Besoin d'une meilleure connaissance des dispositifs

Michel-François Delannoy, Directeur du programme "*Cœur de ville*" à la Banque des Territoires, a détaillé le déploiement national au premier semestre 2019 de la mobilisation de la BDT prévue au final à un milliard de fonds propres et 700 millions sur fonds d'épargne pour financer des prêts renouvellement urbain « *Action Cœur de Ville* ». Les trois enjeux ciblés par la banque sont l'expertise territorialisée, l'innovation et les smart solutions, et « *la contribution à la création de valeur économique* ». Il a décrit l'avancement des trois types d'intervention des différentes directions régionales de la BDT, soit pour les moyens d'expertise, les moyens pour investir dans les projets auprès d'acteurs privés et les prêts renouvellement urbain. *Villes de France* a d'ailleurs adressé en avril 2019 une note de synthèse à son réseau pour clarifier les différentes formes d'engagement.

Nécessité d'évaluations en continue

La réunion s'est achevée par une conclusion de Marc Chappuis, le directeur-adjoint du cabinet de la Ministre de la Cohésion des territoires. Selon lui, ce vaste programme sera jugé à l'aune des trois objectifs assignés au lancement ; l'enrichissement en continu du programme, la qualité de l'animation d'une « *communauté professionnelle apprenante* » fonctionnant en réseau, et la capacité à démontrer les changements en matière de vacance commerciale ou de réhabilitation de logements. Sur ce dernier point, l'importance d'évaluer ce programme selon des résultats chiffrés et tangibles a été jugé comme étant un sujet primordial.

*Les territoires représentés à l'occasion de cette rencontre : Angoulême, Arras, Bastia, Beauvais, la CA d'Ajaccio, Châteauroux, Colmar, Épinal, Le Creusot, Liévin, Lunéville, Melun, Nevers, Niort, Pointe-à-Pitre, Roanne, Saint-Brieuc, la CA de Saint-Dié-des-Vosges, Saint-Quentin, Sarreguemines, et Senlis.

SANTÉ



Villes de France auditionnée par le Sénat

Dans le cadre de l'examen du Projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de Santé au Sénat, *Villes de France* était auditionnée par la Commission de l'aménagement du territoire et du développement saisie pour avis sur ce texte.

A l'invitation du Sénateur Jean-François Longeot, Rapporteur pour avis, Charlotte Colignon, élue à Beauvais, a rappelé la situation des villes moyennes et les

positions de notre association sur ce texte, et sur la problématique essentielle de l'accès aux soins dans les territoires. Si certaines mesures du texte vont dans le bon sens (suppression du numéros clausus, création des projets territoriaux de santé...), il a été rappelé les inquiétudes de *Villes de France* sur les hôpitaux de proximité. Quid de la cartographie de ces hôpitaux de proximité ? Quels praticiens interviendront dans ces hôpitaux qui n'auraient plus d'activité de chirurgie ou de maternité ?

Cette audition a aussi été l'occasion d'évoquer nos propositions en matière de lutte contre la désertification médicale :

- Non-conventionnement par la sécurité sociale des praticiens dans les zones en sur-numéraire. Son principe serait de conventionner de nouveaux médecins que dans les zones où le nombre de médecins par habitant est inférieur à un seuil fixé.
- Créer des « *Territoires prioritaires de santé* », placés au même rang de priorité que les « *quartiers prioritaires* » de la politique de la ville. Un tel dispositif permettrait une meilleure identification des enjeux transversaux de l'accès aux soins (liés aux questions de cadre de vie, d'attractivité économique, de mobilité, etc.) et devrait ouvrir le droit à de nouveaux financements de l'Etat.
- Développer la pratique de mutualisation des praticiens hospitaliers dans les bassins de vie afin d'élargir l'accès aux soins.
- Développer les formations de maître de stage des universités dans les zones sous-denses afin de s'assurer que davantage d'étudiants en médecine puissent effectuer des stages dans ces territoires.
- Inciter à l'expérimentation du concept de « *responsabilité populationnelle* » qui permet, par une étude des besoins en matière de santé d'un territoire, de proposer une offre de services accessibles, continus, globaux et de qualité en misant sur la prévention.
- Développer et accompagner tant techniquement que financièrement l'innovation en matière de télé-consultation, télé-médecine pour permettre l'accès à des expertises sur l'ensemble des territoires. Sur 400 millions de consultations, seules 1 à 2 % se font à distance aujourd'hui.
- Réaffirmer la place et le pouvoir de décision de l' élu dans les conseils de surveillance des centres hospitaliers. Aujourd'hui, les élus locaux n'ont plus un véritable pouvoir de décision sur la politique menée par les hôpitaux, il s'agit de leur en redonner.

CULTURE



Audition à l'Assemblée Nationale sur le Projet de loi sur Notre-Dame de Paris

Anne Brugnera (députée du Rhône) et Marie-Ange Magne (députée de la Haute-Vienne), rapporteuses sur le projet de loi « *Restauration et conservation de la cathédrale de Notre-Dame de Paris* », ont auditionné le « *Réseau des Villes-Cathédrales* », créé et porté par l'association *Villes de France*, dont la présidente est Caroline Cayeux, maire de Beauvais, et le président délégué est

Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse. Lors de cette audition, Denis Thuriot, maire de Nevers et co-président du Réseau, a exprimé son approbation à l'égard des différents dispositifs sécurisant les dons aussi bien des particuliers que des collectivités territoriales. Mobilisée immédiatement lors de l'incendie, la solidarité des élus locaux en faveur de Notre-Dame de Paris a été soulignée au cours de cette audition. Il s'est félicité que le projet de loi permette d'affecter aussi les dons au financement de la formation des professionnels disposant des compétences particulières requises pour les travaux. Cela permettra d'associer les entreprises locales afin de mobiliser les jeunes, les CFA et les artisans pour contribuer à renforcer une main d'œuvre souvent insuffisante pour ce chantier exceptionnel. A cette occasion, l'association *Villes de France* et son « *Réseau des Villes-Cathédrales* » ont proposé de compléter le texte afin de répondre de manière législative à la question des « *éventuels suppléments de dons* » au chantier de Notre-Dame de Paris. Le cas échéant, ceux-ci devraient être reversés en priorité pour l'entretien des 187 autres cathédrales de France qui ont de grands besoins de travaux. La discussion du « *projet de loi pour la restauration et la conservation de la cathédrale Notre-Dame de Paris et instituant une souscription nationale à cet effet* » est prévue le 10 mai en séance publique à l'Assemblée Nationale.

Dossier législatif

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Les élus invités à s'inscrire dès à présent pour « Le Printemps des Territoires »

La Banque des Territoires organise **Le Printemps des Territoires qui aura lieu le jeudi 6 juin 2019** au Centquatre à Paris. Un événement pour construire ensemble les territoires de demain et apporter des solutions concrètes pour le financement de tous les projets.

Ce rendez-vous sera l'occasion de :

- **S'inspirer** avec des intervenants de renom pour penser autrement les territoires de demain
 - **Comprendre** lors de masterclass, débattre et oser poser des questions
 - **Partager** autour d'échange entre pairs, de découverte de réalisations, des nouveaux projets...
 - **Connecter** avec les Directions Régionales de la Banque des Territoires et ses partenaires du développement
- Nous vous attendons nombreux !

Pour vous inscrire : <http://printempsdesterritoires2019.com>

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

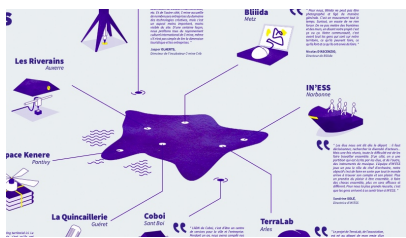


Action Cœur de Ville : lancement d'un groupe de travail sur l'enseignement supérieur

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan Action Cœur de Ville, le CGET a mis en place des groupes de travail. Ils sont l'incarnation physique de la communauté du programme Action Cœur de Ville, et réunissent autour des cinq thèmes du plan des acteurs issus du monde privé (entreprises, associations...), de l'administration d'Etat ainsi que des acteurs des collectivités locales.

Un groupe de travail portant sur l'enseignement supérieur a ainsi été lancé la semaine dernière. Il se réunira en assemblée plénière au mois de juin et sera l'occasion de présenter le Rapport « *Quel rôle pour l'enseignement supérieur dans le programme Action Cœur de Ville* » co-rédigé par Villes de France, l'AVUF, et l'ADCF. Plus d'informations à venir.

NUMÉRIQUE



Restitution de l'exploration Mille lieux de Ouishare

L'État, via la Mission Coworking, s'est saisi de l'enjeu des tiers lieux. Les collectivités locales y voient un excellent moyen de revitaliser les centres-villes. **L'exploration Mille Lieux du lab Ouishare x Cronos a analysé les impacts sur les territoires des tiers lieux.**

Quatre champs d'exploration ont été choisis : la transformation des territoires, l'évolution du rapport au travail, la création de communs et la

transition écologique.

Cette exploration propose deux clés d'entrée :

- une **approche par terrains** avec huit monographies qui dressent un tableau complet des lieux
- une **approche par impacts** avec huit externalités positives ou limites.

[Accéder au document](#)